



# ÉCONOMIE & ENTREPRISE

## La pauvreté menace les autoentrepreneurs

Chute de l'activité, réduction des aides et difficultés de traitement des dossiers pénalisent les indépendants

**I**ls sont entraîneurs sportif, restaurateurs, organisateurs de mariages, photographes, vidéastes ou maîtres de cérémonie, consultants ou formateurs... Des métiers passion, qu'ils exercent souvent en seconde partie de carrière, sous le statut de microentrepreneur, gage d'indépendance, mais qui, aujourd'hui, les mène tout droit vers la précarité.

A l'image d'Adrienne (les prénoms des autoentrepreneurs interrogés ont été changés à leur demande), guide touristique à Paris, qui se dit « à bout de forces, épuisée moralement et physiquement ». Ou de Claudine, qui propose des soins du corps dans les spas ou les hôtels des stations de ski ; ou Christopher, photographe dans l'événementiel, qui travaille en binôme avec son épouse, et dont le carnet de commandes est réduit à néant.

Vanessa, maîtresse de cérémonie pour les mariages, voit avec désespoir arriver la troisième vague d'annulations, alors que seulement 15 % des réceptions prévues ont pu effectivement avoir lieu en 2020, entre août et mi-septembre... Réduite à l'inactivité, ou presque, elle a pu retrouver une activité d'assistante administrative à temps partiel, afin de pouvoir subvenir à ses besoins en attendant le retour des noces en bonne et due forme. « *Moralement, c'est très dur, reconnaît Vanessa. Mais j'ai eu de la chance de pouvoir trouver du travail : beaucoup de mes collègues n'y parviennent pas.* »

Une étude réalisée par l'Union

des autoentrepreneurs dresse un tableau édifiant de la situation. En décembre 2020, si plus de 83 % des personnes interrogées sur un échantillon de 3320 répondants avaient repris une activité à l'issue du second confinement, ils n'étaient que 10 % à avoir récupéré au moins 60 % de leur chiffre d'affaires de l'année précédente.

Une minorité qui s'en sort, alors que presque la moitié de ces indépendants (45 %) doit se contenter d'un chiffre d'affaires qui ne dépasse pas 20 % de celui de l'année 2019. « *Ils ne pourront pas faire face à leurs charges et à leurs dettes avec ce niveau d'activité* », souligne François Hurel, président de l'Union des autoentrepreneurs.

D'autant que si les microentrepreneurs sont très nombreux à pâtir de la baisse d'activité, ils vont également percevoir moins d'aides. « *Ceux qui sont empêchés administrativement de travailler touchent le fonds de solidarité de 1500 euros par mois*, explique François Hurel. *Mais la vraie difficulté, désormais, ce sont ceux qui ne sont pas empêchés administrativement, mais pour qui le fonds de solidarité s'est arrêté au 31 décembre 2020.* »

En effet, pour concentrer les efforts là où ils sont les plus nécessaires, le gouvernement a décidé de restreindre, en 2021, le champ de ce dispositif qui a coûté, en 2020, plus de 13,5 milliards d'euros. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, le fonds de solidarité n'est ouvert qu'aux secteurs et aux activités les plus en difficulté : tourisme, événementiel, restauration...

Cette restriction du périmètre est certes compensée par une augmentation significative des aides versées, mais assortie de critères d'accès particulièrement complexes.

Baptiste, installé dans les Alpes, travaille comme rédacteur freelance pour des entreprises du secteur du tourisme et de la gastronomie. Il se trouve confronté à des demandes ubuesques de la part de l'administration des finances, comme bon nombre de ses confrères. « *Alors qu'au printemps 2020, lors du premier confinement, tout s'était passé sans problème, là, cela fait deux mois que ça traîne. On me demande une quantité de papiers pour justifier que je travaille pour un secteur sinistré, comme des bons de commande ou bien mon bilan comptable, alors que je suis microentrepreneur.* »

### Des contrôles « a priori »

Grégoire Leclercq, président de la Fédération nationale des autoentrepreneurs, confirme que les services fiscaux effectuent désormais des contrôles « a priori » plutôt qu'a posteriori pour vérifier l'éligibilité des demandeurs aux aides, ce qui crée de véritables goulots d'étranglement et ralentit les versements.

A Bercy, on ne conteste pas ces lenteurs, mais on les justifie par la nécessité de distribuer à bon escient « *l'argent des Français* », alors que les aides peuvent désormais atteindre jusqu'à 200 000 euros (pour les groupes). « *On a conscience des difficultés que cela pose*

dans l'avancement des dossiers, souligne-t-on dans l'entourage du ministre Bruno Le Maire. *Mais on veut éviter les effets d'aubaine et ne pas distribuer des sommes qui seraient indues.*»

Une intention louable qui met en péril la trésorerie déjà très tendue de milliers de microentrepreneurs. *« En raison de la faible fréquentation touristique, je travaille très peu actuellement, alors que d'ordinaire c'est la meilleure période de l'année pour moi »,* détaille Claude, masseuse dans les stations de ski. *« J'attends donc environ 4 000 euros d'aides pour décembre 2020 et plus de 5 000 euros pour janvier. Avec un crédit immobilier et un loyer à payer, ça devient très compliqué. »* La jeune femme craint surtout de se voir refuser l'aide du fonds de solidarité, alors que la saison s'annonce blanche. *« Une catastrophe, alors que c'est en ce moment que j'en ai le plus besoin »,* relève-t-elle.

Chute de l'activité, réduction des aides et difficultés de traitement des dossiers, tout se conjugue pour accroître les difficultés de ces indépendants peu protégés socialement, du fait de la faiblesse de leurs cotisations sociales.

*« Si l'on n'y prend pas garde, au moins 400 000 personnes risquent de se trouver en situation de cesser leur activité dans les prochains mois »,* craint François Hurel. Parmi ceux qui ont déjà choisi d'arrêter leur activité en 2020, un quart vit désormais de sa retraite ou de revenus complémentaires, un quart dispose encore de droits au chômage et le reste s'est tourné vers les minima sociaux.

C'est déjà le cas de Véronique, formatrice et consultante en entreprise, qui vient de faire une demande de revenu de solidarité active, après avoir vu ses revenus chuter de plus de 50 %. *« Psychologiquement, ce n'est pas facile à vivre »,* souligne cette femme qui a commencé à travailler à 15 ans et a

enchaîné de multiples métiers.

François, éditeur indépendant, qui touche 185 euros par mois de préretraite en plus de son petit revenu de microentrepreneur, avoue sans ambages son angoisse du lendemain : *« J'ai besoin d'aller dans les salons, à la rencontre des lecteurs pour faire vivre mon activité. Si je n'ai plus droit au fonds de solidarité et que, d'ici avril au plus tard, je n'ai pas pu reprendre le chemin des ventes, je suis mort. »* ■

BÉATRICE MADELINE

## « 400 000 personnes risquent de cesser leur activité dans les prochains mois »

FRANÇOIS HUREL  
président de l'Union  
des autoentrepreneurs





Christopher, photographe, à son bureau, lundi 25 janvier. SIMONE PEROLARI POUR « LE MONDE »